



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de

***Saint-Michel-des-Saints***

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
**SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de la séance régulière du 20 février 2023, qui aura lieu à la salle Joseph-Moïse Bellerose située au 140 rue Saint-Jacques, à compter de 19 h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le chemin des Grands-Ducs (matricule 7174-65-2181). La demande concerne le lotissement d'un chemin privé à une distance de moins de 60 mètres d'un lac, ce qui contrevient à l'article 9.2.9 du règlement de lotissement # 321-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

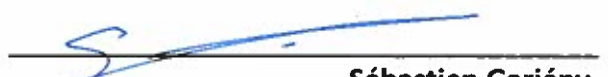
**Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 27<sup>e</sup> jour de janvier deux mille vingt-trois (2023)**

  
**Sébastien Gariépy,**  
Directeur général et greffier-trésorier

---

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13 h et 16 h 30, le 27<sup>e</sup> jour de janvier deux mille vingt-trois (2023)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27<sup>e</sup> jour de janvier **deux mille vingt-trois (2023)**.

  
**Sébastien Gariépy,**  
Directeur général et greffier-trésorier